

SUJET 4

1) Définition :



- **politique économique** : ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics pour orienter l'activité économique nationale de sorte à permettre la réalisation de certains grands objectifs économiques et sociaux.
 - **Service de la dette** : remboursement d'une partie de la dette augmentée des intérêts.
 - **Croissance économique** : augmentation soutenue et durable du niveau de l'activité économique dans un pays.
- 2) les échanges permettent aux pays de :
- disposer de technologie, de savoir et savoir-faire (progrès technique) capable d'améliorer la production ;
 - disposer d'une main d'œuvre qualifiée et compétente sans contribuer à sa formation
 - d'obtenir ou de bénéficier de financements étrangers pour assurer les investissements productifs et d'améliorer la qualité de la man d'œuvre locale
 - disposer de recettes d'exportation pour améliorer la production, en soutenant la recherche développement, financer les investissements etc. ...